

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Marne

Commune de CHAMPILLON

Séance du 26 septembre 2022

Afférents au CM : 15

L'an Deux Mille Vingt Deux, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 15

Présents : 12

Convocation du 20 septembre 2022

Présents : Monsieur Jean-Marc BEGUIN ; Monsieur Jean-Paul CREPIN ; Madame Sandrine BEGUIN ; Madame Mylène DIDON ; Madame Kirsten NEUBARTH ; Madame Marianne DEON ; Monsieur David LEPICIER ; Madame Marie-Madeleine ADAM ; Monsieur Cédric MAUDUIT ; Madame Séverine PETIT ; Madame Sophie JOSSEAUX ; Monsieur Olivier MANNIELLO.

Absents : Madame Léa MARQUES DE OLIVEIRA ; Monsieur James GUILLEPAIN ; Monsieur Charles PHILIPPONNAT.

Absents - excusés : néant.

Secrétaire de séance : Madame Mylène DIDON.

DELIBERATION 2022-27 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2022

- Vu le compte-rendu de la séance du 29 juin 2022 ;
- Considérant la transmission aux membres du Conseil Municipal de ce compte-rendu ;
- Considérant la lecture réalisée par Monsieur le Maire de ce compte-rendu à l'assemblée.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu du conseil municipal du 29 juin 2022.

Les délibérations prises par le conseil :

2022-19 Désignation du secrétaire de séance

2022-20 Approbation du compte-rendu du dernier Conseil

2022-21 Autorisation d'engager la procédure de transfert d'office d'une voie privée dans le domaine public communal

2022-22 Modalité de publicité des actes pris par la Commune

2022-23 Subvention à l'amicale des employés communaux de Champillon

2022-24 Autorisation de signature d'un emprunt pour le financement des travaux de la rue Pasteur

2022-25 Loyer de la salle Henri Lagauche pour des séances de groupe dans le cadre du Réseau Sport Santé Bien-Être

Remarques : néant.

Après en avoir débattu, Monsieur le Maire demande aux conseillers d'app

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 04/10/2022
ID : 051-215101114-20220926-202227-DE



J. Beguin

Le Maire,
Jean-Marc BEGUIN